M. Enns: Je ne m'exprime peut-être pas assez clairement, mais je vous prie de bien écouter. Vous avez dit que, l'an dernier, le nombre des immigrants a été le plus élevé de notre histoire: 200,000...

M. Marchand: Cette année.

M. Enns: Sauf en ce qui a trait au groupe parrainé, ai-je raison de penser que tous les autres étaient spécialisés? Vous dites que les immigrants parrainés représentaient 40 p. 100

M. Marchand: Sauf erreur, les immigrants spécialisés représentait 60 p. 100 du nombre.

M. Enns: Et la plupart des autres n'étaient pas spécialisés?

M. Marchand: Nous pouvons vous fournir des détails à ce propos.

M. Enns: Je ne m'intéresse pas particulièrement aux détails; mais, selon moi, nous devrions cesser de récriminer contre la perte de nos gens instruits quand, en vertu de notre propre programme, nous sommes de ceux qui vont chercher les gens instruits et les spécialistes des autres pays.

M. Marchand: Je n'en disconviens pas et, à mon sens, la grande difficulté n'a pas été réglée. On y a pensé au ministère; mais j'aimerais que nous fassions venir des immigrants d'Afrique, par exemple, parce que je suis antiraciste. Nous aidons ces pays à perfectionner leurs travailleurs; avec l'aide du ministère de l'Immigration, nous les faisons venir au Canada. C'est une question très grave.

M. Enns: Vous avez dit qu'il est difficile de s'assurer qu'une occupation particulière peut être remplie pendant un certain temps et indiqué à quel point il vous répugnerait d'obliger un immigrant à travailler dans telle ou telle région ou à occuper tel ou tel emploi pendant n'importe quelle période de temps. Cela me répugne, à moi aussi, de dire que, pour accepter des immigrants, ils doivent faire telle ou telle chose. D'autre part, il y a certainement d'autres personnes qui seraient enchantées d'accepter un emploi de domestique, par exemple,—je veux parler des personnes de sexe féminin-et nous en manquons dans tous les centres urbains du pays. C'est le cas à Winnipeg et je suis sûr qu'il en est de même à Toronto. Sauf erreur, le ministre a été satisfait de l'expérience tentée l'été dernier dans le cas des personnes de sexe féminin venues des Antilles. Il n'en est pas question dans le Livre blanc; mais le ministre n'est-il pas d'avis qu'il y a de toute façon cette sorte de

M. Marchand: Vous savez que nous avons un accord spécial avec la Jamaïque. Auparavant, nous pouvions accepter 250 domesti-

ques de ce pays; nous avons porté ce nombre à 500, si j'ai bonne souvenance.

M. Bell (Carleton): C'est le gouvernement de la Jamaïque qui les choisit, non pas les autorités canadiennes.

M. Marchand: En effet.

M. Bell (Carleton): Il s'agit de favoritisme pour les autorités de l'endroit.

M. Marchand: Oui. Nous pourrions peutêtre faire passer ce favoritisme de notre côté! Pour cela, il nous faudrait établir les services nécessaires.

M. Bell (Carleton): Je m'y suis essayé, mais le ministre et le sous-ministre du Travail de la Jamaïque ont jeté les hauts cris.

M. Marchand: Nous pourrions...

M. Enns: C'est cela: il est possible de prendre des dispositions spéciales, même si la loi doit être conforme à ce qui est prévu dans le Livre blanc.

M. Marchand: En effet.

M. Skoreyko: Monsieur le président. M. Haidasz a parlé de l'admission de certaines personnes au pays; j'imagine que le ministre se rappelle le discours que j'ai fait à la Chambre des communes, au cours duquel j'ai demandé à son ministère de consulter les autres gouvernements. J'aimerais savoir s'il ne serait pas possible pour le gouvernement canadien d'établir les installations nécessaires à l'examen des immigrants éventuels au Canada. Tout d'abord, le ministre nous dirait-il dans quel pays particulier il a été question de cela et quelle réponse ont donnée ces pays? Autant que je sache (je ne sais si mes renseignements sont exacts, mais ils le semblent), le gouvernement de la Pologne accueillerait volontiers...

M. Marchand: C'est un pays où nous tentons d'établir les installations nécessaires.

M. Skoreyko: Qu'en est-il des autres pays des Balkans?

M. Marchand: Nous tâchons de réussir en Pologne et nous nous occuperons ensuite des autres pays.

M. Skoreyko: Il s'agit seulement de la Pologne en ce moment?

M. Marchand: Oui.

M. Skoreyko: Je voudrais revenir à la page 21. Le ministre semble penser que le gouvernement est très généreux en permettant aux citoyens canadiens de parrainer certains parents et, ainsi que l'a dit le ministre, ce parrainage est semblable à celui qui se pratique dans tous les autres pays du monde. Ce parrainage s'applique-t-il aux personnes en provenance des pays du Commonwealth? Par exemple, si je voulais servir de parrain à